



éthic étapes

VAL DE L'HORT
ANDUZE

LA VIE DANS LE CENTRE



Les chambres



Les draps et couvertures sont fournis, mais les lits ne sont pas faits (drap housse installé).

Le ménage est fait deux fois par semaine par l'équipe du centre, dans la mesure où le rangement de vos affaires le permet.



Au nombre de 7, elles sont mises à votre disposition en fonction de l'occupation du centre.

Vous pouvez les fermer à clef. Trois possèdent un tableau blanc, les autres peuvent bénéficier d'un paper-board.

Vous pouvez les aménager à votre goût. 5 disposent d'un accès gratuit internet par Wifi. Le code d'accès vous est donné sur demande à l'accueil.

Sauf cas particulier, le salon est un espace commun à tous les groupes. Vous y trouverez de quoi vous préparer du café, du thé ou tisane ainsi que deux réfrigérateurs.

Accueil

A votre arrivée, la personne présente au bureau vous accueille et vous accompagne dans votre installation.



Les sanitaires

Ils sont nettoyés tous les jours.

En fonction du bâtiment dans lequel vous êtes installés, les douches se situent dans les chambres ou le couloir. Les toilettes sont toujours dans le couloir.

Nous ne fournissons pas les serviettes de toilette.



VAL DE L'HORT
1050, chemin Bas 30140 Anduze
T. +33 (0)4 66 61 61 06
F. +33 (0)4 66 60 52 07
E. valdelhort@wanadoo.fr
W. www.cis-anduze.com

Association membre des UCJG et YMCA / Agréments : DDASS, Education Nationale, Jeunesse et Sport / N° Siret : 33819582900019 / Code APE : 9499Z

L'association Val de l'Hort est membre de l'Alliance Nationale des UCJG-YMCA, 5 place de Vénétie 75013 Paris. De par notre adhésion à l'Alliance Nationale des UCJG-YMCA, nous sommes immatriculés au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM075100375. Le garant est l'UNAT rue César Franck - 75015 Paris. La responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de la MAIF - 200 avenue Salvador Allende - 79038 Niort Cedex 9.

La restauration

Les repas sont servis entre 8h et 9h, entre 12h et 12h30, et entre 19h et 19h30. Nous fixons les horaires précis avec vous au moment de votre arrivée, ils sont respectés par tous.

Le couvert est mis en bout de table et vous participez au débarrassage et au nettoyage de la table.

En cas de régime alimentaire particulier, vous nous avertissez avant votre arrivée (une fiche de renseignements vous est adressée environ un mois avant votre arrivée). En cas de régime médical, nous demandons une ordonnance.

Pour vos sorties ou excursions, nous vous proposons des repas à emporter, en prévenant au minimum 48 heures à l'avance.



Départ

Les chambres sont libérées le plus tôt possible, au plus tard à 10 heures, après avoir enlevé les draps des lits.

Le mobilier des salles d'activité utilisées est remis en place. Le matériel de sport et jeux de société prêtés sont ramenés à la réception.



VAL DE L'HORT
1050, chemin Bas 30140 Anduze
T. +33 (0)4 66 61 61 06
F. +33 (0)4 66 60 52 07
E. valdelhort@wanadoo.fr
W. www.cis-anduze.com

Association membre des UCJG et YMCA / Agréments : DDASS, Education Nationale, Jeunesse et Sport / N° Siret : 33819582900019 / Code APE : 9499Z

L'association Val de l'Hort est membre de l'Alliance Nationale des UCJG-YMCA, 5 place de Vénétie 75013 Paris. De par notre adhésion à l'Alliance Nationale des UCJG-YMCA, nous sommes immatriculés au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM075100375. Le garant est l'UNAT rue César Franck - 75015 Paris. La responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de la MAIF - 200 avenue Salvador Allende - 79038 Niort Cedex 9.

Le matériel récréatif

Une base de jeux d'extérieur (ballons, raquettes de ping-pong, boules de pétanque...) et de jeux de société (domino, jeux de carte, loto...) est en prêt gratuit à la réception.

Parking

Les véhicules sont garés sur le parking prévu à cet effet et restent sous la responsabilité de leur propriétaire. Le jardin est réservé exclusivement à la circulation piétonne.



Quelques règles

Respecter le calme entre 22h et 8h.

Ne pas utiliser d'appareils sonores dans les chambres (radios, instruments de musique...).

Les soirées festives sont convenues avec la direction quant au lieu et date.

Pensez à gérer de manière judicieuse le chauffage.

Les hôtes accueillis sous tentes utilisent de manière exclusive les sanitaires extérieurs.

Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou disparition d'argent ou d'objets de valeur.

Toute détérioration du matériel ou du bâtiment sera facturée, ainsi que les pertes de clés de chambres (10€ par clef).